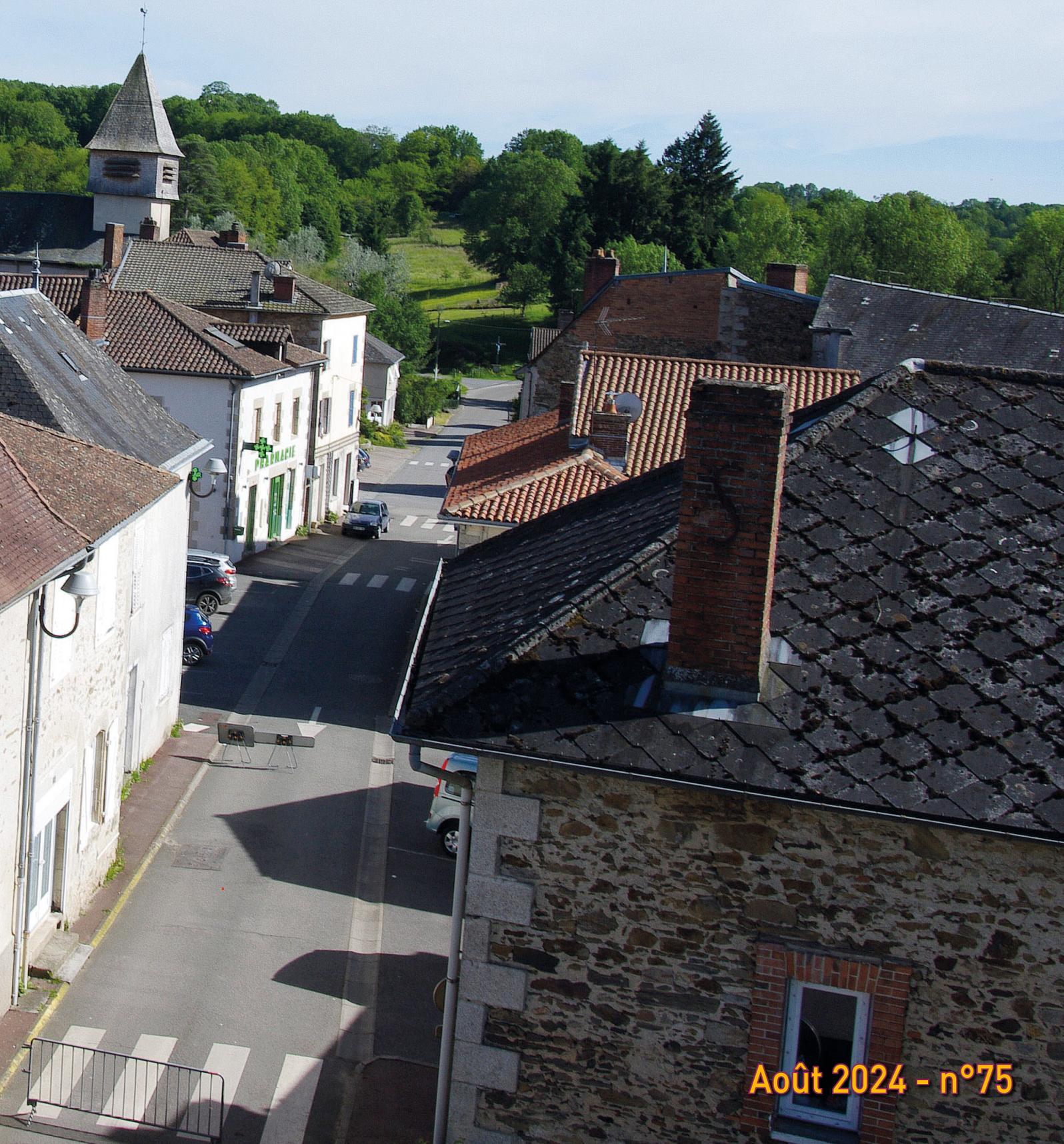


Le Bulletin de Saint-Paul



Août 2024 - n°75

La Mairie

48, avenue de Limoges
87260 SAINT-PAUL
Tél. : 05 55 09 71 25



Mail : accueil@mairie-stpaul87.fr
infos@mairie-stpaul87.fr

Site internet : <https://mairie-stpaul87.fr>

Facebook : *Mairie Saint Paul, en Limousin (facebook.com)*

Application CityAll : *Télécharger l'application CityAll - le citoyen connecté par Lumiplan*

Vos interlocutrices : Chantal ROUX et Corinne LABRUNE
Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 14h-17h
Vendredi : 14h-17h / Fermé le samedi

Permanences des élus :

Maire : Josiane ROUCHUT

Adjoint : Paul BARGET, Nicole BERGER,
Louis CAUCHY, Claudie DEHAYS

Madame le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Conseillers Départementaux :

Jean-Louis NOUHAUD et **Annick MORIZIO** reçoivent sur rendez-vous au 05 55 45 10 24

Député de la circonscription : Stéphane DELAUTRETTE
stephane.delautrette@assemblee-nationale.fr
Tél. : 05 55 08 14 15

Bibliothèque Municipale

Votre animatrice : Jessica DEBRAY
Le mercredi de 15h à 17h et le vendredi de 16h à 18h.
Tél. : 05 55 09 24 61 - bibliotheque@mairie-stpaul87.fr

Les Gendarmeries de notre secteur géographique

HORAIRES D'ACCUEIL :

Solignac : • du lundi au samedi
de 8h à 12h et de 14h à 19h
• dimanches et jours fériés
de 9h à 12h et de 15h à 18h
Tél. : 05 55 00 50 03

Pierre-Buffière : Tél. : 05 55 00 60 11

Saint-Germain-les-Belles : Tél. : 05 55 71 80 07

Casernes de pompiers : 18 ou 112

CIS Pierre-Buffière : Chef de centre :
Joan VANSTEENE - Tél. : 05 55 00 67 64

CIS Saint-Léonard-de-Noblat : Chef de centre :
Stéphane PARENTEAU - Tél. : 05 55 56 22 44

Agence Postale

Du lundi au samedi de 9h à 12h
Tél. : 05 55 08 41 04
Levée du courrier : du lundi au samedi à 12h.

Services à la personne

Assistante sociale : Sophie GAUMET

Maison du département à Saint-Léonard :
15, rue de Beaufort - 87400 Saint-Léonard
Le lundi de 9h à 12h sur rendez-vous.
Le jeudi de 14h à 17h.
Tél. : 05 55 56 02 76

Permanence à la mairie de Saint-Paul :
Le 2^{ème} lundi du mois de 14h à 16h, ou sur RDV.

Relais Petite Enfance

Animatrice : Carolina POUPON
Permanence à la mairie les mardis de 15h à 19h.
Tél. : 05 55 09 71 25

Service de Portage de Repas à Domicile : SIPRAD

Renseignements à la mairie de Boisseuil : 05 55 06 91 06
ou auprès de la présidente, Martine ASTIER : 06 03 22 04 74

Traitement des déchets

La collecte des ordures ménagères a lieu les lundis ou mardis.

C'est un service de la Communauté de Communes.
Tél. : 05 87 22 99 00 - Mail : sictom@ccnoblaf.fr

Déchetterie : Le Queyraud à Saint-Paul
Tél. : 05 55 00 46 64

Lundi	9h-11h45
Mardi	Fermé
Mercredi - Jeudi Vendredi	14h-17h15
Samedi	9h-11h45 et 14h-17h15

SYDED : Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets ménagers

Pour toute question concernant le tri et le recyclage :
ZA du Prouet - 59, rue de la Filature - 87350 Panazol
Tél. : 05 55 12 12 87 - Mail : contact@syded87.org

SIAEP (service de l'eau) :

ZA de la Forêt - 87400 La Geneytouse
Tél. : 05 55 09 37 96

Autres services communautaires

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
Tél. : 05 87 22 99 00 - Mail : spanc@ccnoblaf.fr

SPAC : Service Public d'Assainissement Collectif
Tél. : 05 19 09 00 16 - Mail : spac@ccnoblaf.fr

Espace Aqua'Noblat :
Tél. : 05 87 22 99 10 - Mail : aqua-noblaf@ccnoblaf.fr

Ecole de Musique : Site de Saint-Paul
Tél. : 05 55 09 39 26 - Mail : musiques@ccnoblaf.fr

Office de Tourisme :
Place du Champ de Mars - 87400 Saint-Léonard
Tél. : 05 55 56 25 06 - Mail : otsi@ccnoblaf.fr
Site internet : www.tourisme-noblaf.fr

Sommaire

Infos diverses

p. 2

Edito

p. 3

Portrait

p. 4

Municipalité

p. 5 à 8 et p. 11 à 12

Élections

p. 9 à 10

Conseil Municipal des Enfants

p. 10

Travaux

p. 13 à 15

Projet d'aménagement du bourg

p. 16

L'entretien des cours d'eau par les propriétaires des rives

p. 17

PLU

p. 18 à 19

Mission Locale Rurale

p. 19

Le RIS

p. 19

Santé

p. 20

Du côté de l'école

p. 21

Le Relais petite enfance

p. 22

La Vie de la Commune

p. 23 à 28

Commémorations

p. 29

Ateliers numériques

p. 29

Agenda 2nd semestre 2024

p. 29

Histoire

p. 30 à 31

Le Bulletin
de Saint-Paul

Août 2024 - n° 75

Directeur de la publication :
Josiane ROUCHUT, Maire.

Conception graphique : APCL

Impression : GDS Imprimeurs

Edito



L'euphorie des Jeux Olympiques et l'été enfin arrivé nous ont fait oublier un printemps pluvieux et un début d'été politiquement agité. Dans un premier temps, les élections européennes ont pour la première fois placé l'extrême droite en tête, au niveau national et au niveau local également ; l'extrême droite qui prospère sur la colère et la haine, loin des valeurs de rassemblement, de solidarité et du vivre-ensemble que nous portons.

Dans un second temps, la dissolution de l'Assemblée Nationale décidée brutalement par le Président de la République nous a plongé dans la sidération. Le gouvernement, maintenu, ne peut que gérer les affaires courantes, nous laissant dans l'incertitude et sans perspectives, notamment financières.

Les finances communales se gèrent comme un budget familial : ce sont sans cesse des choix à faire, car nous ne pouvons pas dépenser que ce que nous n'avons pas. C'est pourquoi les projets que nous réalisons, correspondant aux engagements que nous avons pris et pour lesquels vous nous avez élus, se font en fonction de nos capacités de financement.

Le Ministre des Finances clame qu'il va demander une fois de plus aux communes et aux départements de contribuer à l'effort de redressement financier du pays. Les collectivités territoriales seraient trop endettées. La dette des collectivités locales ne représente que 8 % des 3 000 milliards d'euros de la dette globale, 92 % étant le fait de l'État et de la Sécurité Sociale.

La dette des communes, ce sont les emprunts contractés pour financer des équipements durables. C'est une bonne dette. Rappelons que 70 % des équipements publics sont financés par les collectivités territoriales. L'État, lui, emprunte pour payer ses fonctionnaires et assurer ses dépenses courantes, ce qui n'est pas très sain.

Aujourd'hui, tous les projets de loi qui étaient en cours sont caducs, nous sommes dans l'attente de la future gouvernance du pays, mais malgré ces incertitudes nationales, votre équipe municipale continue à avancer dans notre projet d'aménagement du centre bourg. Le choix du bureau d'études a été validé par le Conseil Municipal, le projet est en route !

Nous avons pu au cours de ce premier semestre partager de nombreux moments conviviaux et festifs : comice agricole, fête de l'âne, loto, Printemps Culturel, soirée théâtrale, cabaret ... qui témoignent de la vitalité et du dynamisme des bénévoles, qu'ils soient élus, membres des associations ou citoyens engagés, et que je veux saluer ici.

« Étouffez toutes les haines, éloignez tous les ressentiments, soyez unis : vous serez invincibles. » Puissent ces mots de Victor Hugo porter toutes nos actions !

Dans ce cadre, je fais aussi un petit rappel au civisme de chacun, pour que cessent certains comportements qui nuisent à notre quotidien ou à notre environnement : bruits, dégradations, abandon de déchets sur la voie publique ... Un petit effort de chacun contribue à l'amélioration de la vie de tous.

Pour terminer, j'adresse toutes mes félicitations à nos jeunes qui ont réussi leurs examens cette année et je leur souhaite une bonne continuation dans leurs études ou leur entrée dans la vie active.

Bel été à tous !

Lisou Décembre



« Tu vois mon petit, jamais je n'aurais cru arriver à cet âge-là... »

La table est encore pleine de fleurs. Quelques souvenirs s'évanouissent sur les murs. Il fait très chaud ce jour-là. Lisou raconte :

« Je suis née le 26 juillet 1924 à Saint-Paul, au village de Beaumont. J'avais deux frères. Mes parents travaillaient la terre comme beaucoup de gens à la campagne. Je me souviens que les jeudis nous faisons le pain à la maison : nous faisons la pâte dans la maie, et une fois que la pâte avait levé, nous allions faire cuire au four. Tous les jeudis. Nous, les enfants,

nous étalions ensuite les pains pour qu'ils sèchent. »

Tu allais à quelle école ?

« J'allais à l'école de Saint-Paul. Au début c'était où il y a la mairie actuellement. C'était M. Redempt notre instituteur. Il avait perdu un bras à la guerre de 14. Il était aviateur. Plus tard je suis allée à l'école des Rouchilloux. »

Il n'y avait pas de cantine.

« Non, le matin nous passions chez Mme Texier un peu avant l'école et nous laissons nos tranches de pain dans un bol. Elle trempait notre soupe avec un bouillon de légumes et nous venions manger le midi. Plus tard nous allions dans un restaurant près de l'ancienne gare du tramway. Parfois on en profitait pour faire les courses pour nos parents avant de rentrer. Nous ne manquions de rien à Saint-Paul. Le jour de la foire ou celui du marché, il y avait un monde fou autour du champ de foire. Mais on travaillait à l'école, tu sais, nous n'étions pas plus bêtes que les autres. Je sais encore mes récitations ! »

Et elle récite, avec le ton et les yeux qui vont bien, le Corbeau et le Renard sans une erreur !

Puis elle nous montre un cadre au mur : son certificat d'études primaires, daté du 14 juin 1937 :

« Des 9 élèves de ma classe qui ont été présentés au Certificat d'Études, je suis la seule à l'avoir eu. Je n'avais pas encore 13 ans. Nous étions couronnés le mois suivant, avec un prix. »

Et c'est effectivement une belle satisfaction, puisque moins d'un élève sur deux l'obtenait.

« Après, j'ai été placée chez des bourgeois de Saint-Paul. Je faisais tout ce qu'il y avait à faire. Ce n'était pas toujours facile. Je me souviens des hivers froids. Ma chambre était en bas, au nord. La nuit je mettais tous mes vêtements sur mon lit faute de bouillotte. Le patron était plutôt agréable, sa femme un peu moins. Elle était toute petite. Je me souviens qu'elle se cachait dans une armoire pour manger ! Là, il y a des moments où j'ai souffert. »

En regardant la menue Lisou, on se dit alors que la patronne ne devait vraiment pas être bien grande non plus ...

« Plus tard je me suis mariée et nous nous sommes installés d'abord au Grand Chaleix puis dans le village des Ribières. Et j'ai eu ma fille, en 1943. »

C'était la guerre à ce moment-là...

« Oui. Il y avait les tickets de rationnement et ce n'était pas toujours facile. Il y avait la peur aussi. C'était une drôle d'époque ... »

Et après, tu as fait quoi ?

« Un peu de tout, comme des paysans. J'ai également travaillé chez des gens, j'ai gardé des enfants, j'ai fait tout ce qu'il y avait à faire. Ce n'était pas la même époque. »

Tu t'es aussi occupée des enfants à l'ancienne école de Chandas.

« Oui, en 1957, il a été créé une cantine scolaire à l'école dite de la Ribière. Avant, les enfants apportaient leur repas qu'ils faisaient réchauffer sur le poêle. J'étais chargée du ménage, de l'allumage du poêle et de la cantine. Je faisais la cuisine dans un couloir aménagé au fond de la classe. C'était Mme Chabrely l'institutrice. J'y suis restée jusqu'à la fermeture de l'école, avec la dernière institutrice, Mme Verdeyme. »

A propos d'enfants, tu as été gâtée avec la famille.

« J'ai 7 petits-enfants, 11 arrière-petits-enfants et 9 arrière-arrière-petits-enfants ».

Sur le mur, un pêle-mêle de photos...

« Il en manque, tu sais, il y a eu des nouveaux depuis ... »

Finalement, tellement de choses ont changé en cent ans qu'on a du mal à en faire le tour...

« Ah, c'est sûr qu'il s'en est passé des choses à Saint-Paul en 100 ans ! J'y suis née et j'y suis toujours restée. On a tout ce qu'il faut ici. Et moi, je me suis toujours bien entendue avec tout le monde tu sais ... » Elle réfléchit un moment puis :

« Enfin, il y en a bien une avec qui je me suis disputée, mais c'était il y a si longtemps... »

...Qu'il y a prescription depuis longtemps. Et cet anniversaire d'ailleurs ?

« Le jour de mes 100 ans, mes petits sont venus. On a bu une coupe de champagne. C'était beau, tu sais. »



Lisou et sa patronne en 1942



Lisou et sa fille Paulette, entourées par des membres du conseil municipal

Les séances du conseil municipal du 1^{er} semestre

COMPTE-RENDU DU 16 JANVIER 2024

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – DÉBAT SUR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Conformément à l'article L.153-12 du code de l'Urbanisme « un débat a eu lieu au sein du conseil municipal sur les orientations du PADD mentionné à l'article L. 151-5 au plus tard 2 mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme ».

Madame la Maire rappelle que par délibération n° 2022-06 en date du 25 février 2022, l'élaboration du PLU de la commune a été confiée au cabinet KARTHEO. Elle explique que plusieurs réunions de travail se sont tenues au cours de l'année écoulée, qui ont permis d'identifier les enjeux à prendre en compte et les différentes orientations à décliner dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Conformément à l'article L.153-12 du code de l'Urbanisme « un débat a eu lieu au sein du conseil municipal sur les orientations du PADD mentionné à l'article L. 151-5 au plus tard 2 mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme ».

MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-VIENNE POUR NÉGOCIER UN ACCORD AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES ET LANCER LA CONSULTATION POUR LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PRÉVOYANCE

L'ordonnance n° 2021-175 rend obligatoire la participation de l'employeur à compter du 1^{er} janvier 2025 dans le domaine de la prévoyance.

Le conseil municipal donne mandat préalable au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne pour mener à bien une consultation pour la passation d'une convention de participation en vue de souscrire un contrat collectif.

L'adhésion de la commune reste libre à l'issue de la consultation, en fonction des garanties et des taux de cotisation obtenus.

⇒ Vote : 15 voix pour

GROSSES RÉPARATIONS SUR VOIES COMMUNALES – ATTRIBUTAIRES DU MARCHÉ

Une consultation a été lancée pour les travaux sur les voies communales selon le programme 2024. La consultation portait comme tous les ans sur deux lots. La commission voirie a étudié les offres analysées par l'ATEC.

Pour les travaux sur dépendances, 4 entreprises ont candidaté.

L'offre qui est économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise SAS AZTP TERRASSEMENT pour un montant de **4 897,60 € HT**.

Pour les travaux sur chaussées, 4 entreprises ont candidaté.

L'offre qui est économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise PIJASSOU TP pour un montant de **34 625 € HT**.

Madame la Maire propose d'attribuer le marché à ces deux entreprises.

⇒ Vote : 15 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

↳ Aménagement du centre bourg :

- Demande d'inscription du projet d'aménagement du bourg dans l'enveloppe des Contrats Départementaux de Développement Intercommunal (CDDI).
- Des demandes de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental, dans le cadre des CDDI, seront déposées sur la somme de 590 744 € HT.
- Comité de pilotage le 1^{er} février après-midi et réunion publique à 18H30

↳ Réunion des Contrats Territoriaux Départementaux : vendredi 19 janvier 2024 à Saint-Léonard de Noblat

↳ Des étudiants en licence « aménagement paysager » des Vaseix viennent le jeudi 18 janvier pour étudier l'aménagement de la parcelle au-dessus de la cour de l'école et la création de jardins partagés rue des Erables. L'étude durera 3 mois, avec plusieurs réunions d'échanges, notamment avec les élèves de l'élémentaire.

↳ Vœux et repas des aînés : samedi 27 et dimanche 28 janvier. Le conseil municipal des enfants a été convié à participer à la cérémonie des vœux.

↳ Comice agricole : Le comice se tiendra cette année à Saint-Paul le 30 mars 2024.

COMPTE-RENDU DU 20 MARS 2024

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le Compte Financier Unique (CFU) implique la dématérialisation des documents budgétaires et remplace à la fois le compte administratif qui émanait de l'ordonnateur (commune) et le compte de gestion qui émanait du comptable payeur (le service de gestion comptable).

Il sera obligatoire en 2024. La commune de Saint-Paul a été retenue pour faire partie de l'expérimentation dès 2023.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	388 968,89 €	847 959,32 €
RECETTES	456 775,29 €	1 051 374,76 €
DÉFICIT		
EXCÉDENT	67 806,40 €	203 415,44 €

Le résultat d'exploitation sera affecté lors du vote du budget 2024.

⇒ Vote : 15 voix pour

Les séances du conseil municipal du 1^{er} semestre

PRIME POUVOIR D'ACHAT

Dans le cadre des décrets du 31 juillet 2023 et du 30 octobre 2023, et après avis favorable du Comité Social Territorial du centre de gestion, il est proposé de verser le montant plafond de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat à tous les agents qui y sont éligibles (11 titulaires et 1 stagiaire). Le montant de la prime se situe entre 300 € et 800 € selon le niveau de rémunération.

⇒ Vote : 15 voix pour

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

L'article 15 de la loi offre aux communes la possibilité de définir des zones d'accélération, avec pour objectif de faciliter le développement de la production d'énergies renouvelables sur des zones souhaitées par la commune.

Il est rappelé que les ZAEnR doivent être identifiées par type d'énergie renouvelable et après concertation du public selon des modalités qui sont laissées libres.

Ces zones d'accélération ne seront pas des zones exclusives : des projets pourront être autorisés en dehors, qui seront instruits selon les mêmes modalités qu'à l'heure actuelle.

Contexte en matière d'EnR sur la commune :

- présence depuis 2015 d'une chaufferie biomasse pour les bâtiments scolaires
- étude de faisabilité du SEHV pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux.

Pour ce qui est des autres énergies, dans le domaine privé, une unité de méthanisation fonctionne depuis plusieurs années.

D'autre part, la plupart des exploitants agricoles ont développé des installations de panneaux photovoltaïques sur les toitures des stabulations neuves, voire également sur des toitures de granges anciennes. Un projet de photovoltaïque au sol est en cours d'instruction (PC déposé en décembre 2022), un autre est en phase d'études. Ces deux projets donneront lieu à une enquête publique, qui permettra un vrai débat sur l'opportunité ou pas du projet.

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que, la loi prévoyant la seule consultation du public lors de la définition de ces zones, il n'y aura plus d'enquête publique pour les projets qui s'inscriraient dans ces zones.

Le conseil municipal :

- DÉCIDE de privilégier le photovoltaïque sur toitures et parkings.
- DÉCIDÉ de la nécessité de maintenir une enquête publique pour chaque projet déposé.
- DÉCIDE de ne pas définir de zones d'accélération d'énergies renouvelables, afin de garantir la mise en œuvre d'une enquête publique.

⇒ Vote : 15 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

- ✦ 22 mars : **Réunion PLU** à 14h
- ✦ 26 mars : **Commission scolaire** à 20h30
- ✦ 30 mars : **Comice Agricole**
- ✦ 2 avril : **Commission budget** à 20h30
- ✦ 6 avril : **Printemps Culturel** : cirque avec l'X Farfelu forain
- ✦ 11 avril : **Conseil municipal** à 20h30 - **vote du budget**
- ✦ 11 avril : **Les étudiants en licence des Vaseix viendront présenter**, en préambule du conseil municipal, **le projet qu'ils ont réalisé pour l'aménagement des jardins partagés** derrière les logements ODHAC et du terrain au-dessus de l'école. Ils seront également présents l'après-midi avec les enfants de l'école.
- ✦ **Le Projet Educatif Territorial doit être réécrit.** Une évaluation du projet actuel doit être réalisée en concertation avec les enseignants, les parents et les enfants.
- ✦ **Aménagement du centre bourg** : Une réunion a eu lieu avec l'ATEC pour la rédaction du cahier des charges pour le recrutement du maître d'œuvre.
- ✦ **80^{ème} anniversaire de la libération du camp d'internement de Saint-Paul** avec la participation de l'AFMD. Cette manifestation a obtenu le label « Mission libération ». Elle débutera le 11 juin après-midi avec une exposition qui sera réalisée à partir du carnet de bord d'un des internés. Participation des classes de CE et CM et du Conseil municipal des enfants. A 18h30, conférence, par Guy Perlier, sur l'histoire du camp et sa libération.
- ✦ **Installation à l'automne d'un sismomètre** sur la commune par l'université de Grenoble. L'objectif de ce projet est de mieux comprendre les sources du volcanisme intra-plaque. Les données seront télétransmises et consultables sur un site internet. Les enfants de l'école seront associés à cette expérience scientifique.

COMPTE-RENDU DU 11 AVRIL 2024

Présentation par les étudiants en licence des Vaseix des projets d'aménagement des jardins partagés derrière les logements ODHAC, et du terrain au-dessus de l'école.

La présentation faite l'après-midi aux enfants de l'école a reçu un avis favorable des enfants et de l'équipe enseignante. Le projet prend en compte les souhaits que les enfants avaient émis sous forme de dessins.

Le conseil municipal émet un avis favorable et remercie les étudiants pour leur travail.

Des crédits sont prévus au budget pour commencer les aménagements.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Le résultat d'exploitation 2023 se monte à 346 152,17 €, que madame la Maire propose au conseil municipal d'affecter comme suit : 80 512,53 € à la section d'investissement pour combler le déficit N-1 et 265 636,64 € à la section de fonctionnement.

⇒ Vote : 15 voix pour

Les séances du conseil municipal du 1^{er} semestre

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Eu égard aux investissements à venir et à l'évolution des modalités d'attribution des subventions, Madame la Maire propose au conseil municipal de faire évoluer de 1% les taux, qui passeraient, pour le Foncier Bâti de 40.34 à 40.74 %, le Foncier Non Bâti de 80.09 à 80.88 % et la Taxe d'Habitation de 14,78 à 14,93 %.

Elle propose donc les taux suivants pour 2024 :

- FONCIER BATI : 40,74 %
- FONCIER NON BATI : 80,88 %
- TAXE HABITATION : 14,93 %

⇒ Vote : 9 voix pour et 6 voix contre

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2024

Le budget 2024 s'équilibre en recettes et dépenses à 1 269 215,64 € en section de fonctionnement et à 423 494,53 € en section d'investissement.

Détails pages 11 et 12.

⇒ Vote : 15 voix pour

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le montant total habituel des subventions est inscrit au budget, mais, conformément à ce qui a été communiqué, le versement de la subvention est conditionné à la remise du Cerfa obligatoire qui a été envoyé par mail à chaque association.

Détails page 12.

⇒ Vote : 15 voix pour

COTISATION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA HAUTE-VIENNE (CAUE)

Le CAUE propose, entre autres, des orientations et des conseils aux collectivités locales pour tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Sollicité par la commune, il a établi un premier diagnostic pour l'étude du réaménagement de la traversée du bourg, et interviendra tout au long de la démarche.

Madame la Maire propose au conseil municipal d'adhérer au Conseil d'Architecture et de l'Environnement de la Haute-Vienne ; La cotisation annuelle pour les collectivités de moins de 5 000 habitants s'élève à 150 €.

⇒ Vote : 15 voix pour

REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE À L'ASSOCIATION SOS CHATS ERRANTS 87

Remboursement à l'association SOS Chats errants 87 de la somme de 135,05 €, correspondant à la stérilisation d'une chatte errante trouvée aux ateliers techniques municipaux.

⇒ Vote : 15 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

↳ **Projet logements familiaux** : l'ODHAC va faire une étude de faisabilité pour la construction de logements familiaux rue d'Artrat.

↳ **Assurance groupe statutaire** : le centre de Gestion de la Haute-Vienne renouvelle le contrat groupe statutaire pour la période 2025-2028. La commune se joint à cette consultation et garde la possibilité de ne pas adhérer au contrat groupe si les conditions retenues ne lui conviennent pas.

↳ **Centrale agrivoltaïque au sol de Chabrely** : le projet sera examiné par la CDPENAF le mardi 17 avril.

↳ **Spectacle de l'école** : le vendredi 12 avril à 19h30 à la salle des fêtes.

↳ **Conseil municipal des enfants** : le prochain aura lieu le 15 mai à 16h.

↳ **Rallye de la Porcelaine** : il passera dans la commune le 14 avril.

↳ **Tour de France du Plein Emploi Solidaire** : il fera étape le 23 avril 2024 à Saint-Léonard-Noblat. Ce sera l'occasion de découvrir les initiatives locales contre la privation d'emploi.

↳ **Journée du souvenir de la déportation** : cérémonie au camp le dimanche 28 avril à 10h30.

↳ **Printemps de la Petite Enfance** : Le Printemps de la Petite Enfance 2024 "Tous enfants, tous différents" aura lieu à la Maison de la Petite Enfance à Saint-Léonard-de-Noblat le samedi 4 mai 2024 de 9h à 17h.

↳ **Commémoration des 80 ans de la libération du camp le 11 juin** : Inauguration d'une nouvelle exposition réalisée par l'AFMD et la commune, participation des élèves de CE et CM l'après-midi, conférence à 18h30 de Guy Perlier, sur l'histoire du camp et sa libération.

↳ **Maison France Services** : le comité de pilotage a validé le bien fondé des permanences au vu des fréquentations et de la satisfaction des usagers.

COMPTE-RENDU DU 18 JUIN 2024

SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX

Madame la Maire présente la demande de subvention de la Société des Protection des Animaux (SPA) pour l'année 2024, qui est en nette augmentation par rapport à l'an passé (1,20 € par habitant en 2024 – 0,98 € par habitant en 2023).

Une élue, qui a pris contact avec la SPA pour la prise en charge de chats dont le propriétaire a été hospitalisé et dont l'état de santé ne permet pas un retour à son domicile, tient à souligner qu'aucune prise en charge n'a été effectuée par l'association, qu'elle n'a reçu aucun conseil ou aide dans sa démarche.

La délégation de service public, telle qu'elle est écrite dans la convention, n'a pas été assumée, aucun service n'a été rendu et cette situation est malheureusement récurrente.

Madame la Maire rappelle que les communes n'ont pas les moyens d'avoir une fourrière, comme l'exige l'article L211-24 du Code Rural et de la Pêche Maritime et qu'elles confient donc, par convention, cette mission à la SPA.

La commune doit s'acquitter de la somme de 1,20 € par habitant pour l'année 2024 soit 1 506 €.

⇒ Vote : 8 voix pour et 7 voix contre

COTISATION SIPRAD 2024

L'appel à cotisation du Syndicat Intercommunal de Portage de repas à Domicile s'élève comme l'an passé à 0,40 € par habitant, soit un total de 519,20 € pour 2024.

⇒ Vote : 15 voix pour

Les séances du conseil municipal du 1^{er} semestre

ADHÉSION À L'ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION DE L'ENTREPRISE À BUT D'EMPLOI DE NOBLAT

Renouvellement de l'adhésion à l'association de préfiguration de l'Entreprise à But d'Emploi de Noblat pour l'année 2024 qui s'élève à 50 €.

⇒ Vote : 15 voix pour

DÉSACCOMMODATION ET ALIÉNATION DU CHEMIN DIT D'ALLIER APRÈS ENQUÊTE PUBLIQUE

Par délibérations en date du 1^{er} juin 2023 (n°2023-31) et du 3 juillet 2023 (n°2023-34), le conseil municipal a décidé de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit d'Allier situé sur la commune de Saint-Paul, en vue de sa cession à Monsieur Jacques MOSNIER THOUMAS.

L'enquête publique s'est déroulée du 4 mars au 22 mars 2024 inclus.

Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable avec une réserve concernant l'accès d'un propriétaire à sa parcelle. Deux adjoints ont rencontré ledit propriétaire, qui ne s'oppose pas à la vente du terrain telle qu'elle était prévue.

⇒ Vote : 15 voix pour

RÉVISION DU PLU - AVENANT KARTHEO N°2

Madame la Maire rappelle au conseil municipal le montant initial du marché qui s'élevait à 30 600 € HT (délibération n° 2022-06 du 25 février 2022).

Dans le cadre du marché et après avoir travaillé sur les phases 1, 2, 3, 4 et 5, il est apparu nécessaire d'ajouter, pour poursuivre le travail, des réunions supplémentaires à celles prévues initialement dans l'appel d'offre.

Par ailleurs, l'élaboration d'une OAP verte et bleue est rendue obligatoire par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021. Il est donc nécessaire d'ajouter la prestation indiquée dans le cahier des charges : élaboration d'OAP thématique supplémentaire.

Conformément à l'offre remise par KARTHEO, la réunion supplémentaire est facturée 600 € HT/unité et l'OAP thématique supplémentaire à 900 € HT.

Cela impacte donc le montant du marché de 6 300 € HT (9x600 €) + 900 €.

Montant de l'avenant : 6 300 € HT

Nouveau montant du marché : 30 600 € + 6 300 € = 36 900 € HT.

⇒ Vote : 15 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

‡ 17 juin 2024 : **Réunion à la Communauté de communes de Noblat du « service environnement »** : Madame la Maire a fait part des problèmes rencontrés à la station d'épuration : usure des tuyaux, colmatage...un curage serait nécessaire mais le budget du Service Public d'Assainissement Collectif ne permet pas d'assurer une telle dépense de fonctionnement.

‡ 28 juin 2024 à 17h45 : **Pot de remerciement** à tous les intervenants qui ont participé à l'accompagnement des **séances de natation et/ou aux activités périscolaires.**

‡ 29 juin 2024 : **Fête de l'école.**

‡ 30 juin et 7 juillet 2024 : **Élections législatives.**

‡ 20 juillet 2024 : **Vide-greniers** organisé par l'association « A fleur de pierre ».

‡ 21 juillet 2024 : **Jeux intervillages à Saint-Bonnet-Briance.**

‡ **Projet agrivoltaïque de Nontyon** : Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne a apporté des contributions et des prescriptions en lien avec les milieux aquatiques et la biodiversité associée au projet agrivoltaïque. Un comité ERC se tiendra le 4 juillet à la Chambre d'agriculture.

‡ **Atelier médiation numérique** : Des ateliers pourraient être mis en place à la rentrée à destination des élus et des secrétaires de mairie pour parfaire la connaissance d'applications comme le traitement de textes, les tableaux, etc.

‡ **Mission Locale Rurale** : Une permanence a lieu à la mairie tous les 15 jours pour le suivi des jeunes. Environ 1 600 jeunes sont suivis en Haute-Vienne.

‡ **Stage de seconde** : Depuis le 17 juin et pendant 2 semaines, une lycéenne de seconde au LEGTPA de Brive Voutezac est en stage aux services techniques municipaux.

‡ **Relais Infos Services** : Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du RIS du 4 juin, le Relais Infos Services devient le Relais d'Insertion Solidaire. Le sigle ne change pas, RIS, mais ce nouveau nom correspond mieux aux activités de l'association. Un nouveau logo a également été choisi. Un nouveau projet associatif a été élaboré, avec un plan d'action sur cinq ans.

COMPTE RENDU DU 24 JUILLET 2024

AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG : CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE

4 candidats ont répondu à la consultation lancée pour le choix de la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du centre-bourg, dont la date limite de dépôt des offres était le 17 juin à 12h. Le cahier des charges porte sur la totalité du schéma directeur défini par l'étude financée par l'ANCT, décliné en une tranche ferme et 6 tranches optionnelles. Les critères de jugement des offres étaient pondérés de la façon suivante :

- Valeur technique de l'offre jugée sur la base de la note méthodologique : 65%
- Prix des prestations jugé sur la base du montant général de l'offre : 35%

Suite à l'analyse des offres réalisée avec l'ATEC, 2 cabinets ont été auditionnés le lundi 15 juillet 2024.

Madame la Maire présente le rapport d'Analyses des Offres, qui place le groupement Christophe LEHUGER en première position, avec la meilleure note globale pondérée (69,12/100) pour un coût total de 121 075,50 € HT.

⇒ Vote : 15 voix pour

Elections européennes

Résultats des élections européennes*

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	940		
Abstentions	321	34,15	
Votants	619	65,85	
Blancs	12	1,28	1,94
Nuls	15	1,60	2,42
Exprimés	592	62,98	95,64



LISTE	Nuance	Voix	% Inscrits	% exprimés
LA FRANCE REVIENT ! AVEC JORDAN BARDELLA ET MARINE LE PEN	LRN	169	17,98	28,55
REVEILLER L'EUROPE	LUG	98	0,43	16,55
BESOIN D'EUROPE	LENS	76	8,09	12,84
ALLIANCE RURALE	LOVO	47	5,00	7,94
GAUCHE UNIE POUR LE MONDE DU TRAVAIL SOUTENUE PAR FABIEN ROUSSEL	LCOM	37	3,94	6,25
LA DROITE POUR FAIRE ENTENDRE LA VOIX DE LA FRANCE EN EUROPE	LLR	37	3,94	6,25
LA FRANCE INSOUmise- UNION POPULAIRE	LFI	34	3,62	5,74
LA FRANCE FIERE, MENEe PAR MARION MARECHAL ET SOUTENUE PAR ERIC ZEMMOUR	LREC	33	3,51	5,57
L'EUROPE ECOLOGIE	LVEC	22	2,34	6,72
PARTI ANIMALISTE - LES ANIMAUX COMPTENT, VOTRE VOIX AUSSI	LDIV	14	1,49	2,36
LISTE ASSELINEAU-FREXIT, POUR LE POUVOIR D'ACHAT ET POUR LA PAIX	LDIV	6	0,64	1,01
ECOLOGIE AU CENTRE	LECO	5	0,53	0,84
L'EUROPE ÇA SUFFIT !	LEXD	4	0,43	0,68
EQUINOXE : ECOLOGIE PRATIQUE ET RENOUVEAU DEMOCRATIQUE	LECO	4	0,43	0,68
LUTTE OUVRIERE- LE CAMP DES TRAVAILLEURS	LEXG	2	0,21	0,34
ESPERANTO LANGUE COMMUNE	LDIV	1	0,11	0,17
EUROPE TERRITOIRES ECOLOGIE	LDVG	1	0,11	0,17
POUR UN MONDE SANS FRONTIERES NI PATRONS, URGENCE REVOLUTION !	LEXG	1	0,11	0,17
ECOLOGIE POSITIVE ET TERRITOIRES	LECO	1	0,11	0,17

Les 19 autres listes n'ont pas eu de voix.

En raison des arrondis à la deuxième décimale, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100%. *Résultat définitifs proclamés par la commission nationale de recensement des votes.

Elections législatives

Résultats de la 2^{ème} circonscription 1^{er} tour

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	98338		
Abstentions	25675	26,11	
Votants	72663	73,89	
Blancs	1875	1,91	2,58
Nuls	1502	1,53	2,07
Exprimés	69286	70,46	95,35

Liste des candidats	Nuances	Voix	% Inscrits	% Exprimés	Éu(e)
Mme Sabrina MINGUET	RN	25539	25,97	36,86	QUALIF T2
M. Stéphane DELAUTRETTE	UG	25520	25,95	36,83	QUALIF T2
Mme Marie-Eve TAYOT	ENS	16937	17,22	24,45	QUALIF T2
Mme Claudine ROUSSIE	EXG	1290	1,31	1,86	NON

Résultats de la commune 1^{er} tour

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	947		
Abstentions	220	23,23	
Votants	727	76,77	
Blancs	15	1,58	2,06
Nuls	20	2,11	2,75
Exprimés	692	73,07	95,19

Liste des candidats	Nuances	Voix	% Inscrits	% Exprimés
Mme Sabrina MINGUET	RN	270	28,51	39,02
M. Stéphane DELAUTRETTE	UG	238	25,13	34,39
Mme Marie-Eve TAYOT	ENS	170	17,95	24,57
Mme Claudine ROUSSIE	EXG	14	1,48	2,02

Elections législatives

Résultats de la 2^{ème} circonscription 2^e tour

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	98351		
Abstentions	25835	26,27	
Votants	72516	73,73	
Blancs	4543	4,62	6,26
Nuls	2543	2,59	3,51
Exprimés	65430	66,53	90,23

Liste des candidats	Nuances	Voix	% Inscrits	% Exprimés	Élu(e)
M. Stéphane DELAUTRETTE	UG	36679	37,29	56,06	OUI
Mme Sabrina MINGUET	RN	28751	29,23	43,94	NON

Résultats de la commune 2^e tour

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	947		
Abstentions	207	21,86	
Votants	740	78,14	
Blancs	48	5,07	6,49
Nuls	21	2,22	2,84
Exprimés	671	70,86	90,68

Liste des candidats	Nuances	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Stéphane DELAUTRETTE	UG	360	38,01	53,65
Mme Sabrina MINGUET	RN	311	32,84	46,35

Conseil Municipal des Enfants



Le conseil municipal des enfants se réunit toutes les cinq à six semaines. Les jeunes sont impliqués et participent aux différentes cérémonies telles que les vœux, les commémorations... et aux manifestations communales : expositions, évènements sportifs... Élu pour deux ans, le conseil municipal des enfants sera renouvelé en octobre. Les "anciens" qui le souhaitent pourront venir épauler les nouveaux élus.

Les idées des jeunes sont nombreuses. Certains projets prennent forme et seront bientôt visibles dans le village. Merci à tous ces jeunes impliqués et volontaires.

Municipalité

Budget primitif 2024

Pour rappel, le budget doit être voté par les collectivités avant le 15 avril. C'est une prévision des dépenses et des recettes autorisées pour l'année ; il se doit d'être équilibré en dépenses et en recettes.

Le budget est établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en assurant l'entretien de notre patrimoine (voirie, bâtiments, matériels...) et en maintenant le niveau de qualité des services rendus aux habitants.

Car l'épargne du fonctionnement conditionne les futurs investissements. Même si, pour chaque projet, nous mobilisons tous les partenaires possibles (Département, Etat, Région, Europe...), il nous faut cependant assurer une part d'autofinancement. La loi, de toute façon, limite le montant des aides publiques directes à 80% maximum du montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

Section de fonctionnement

Le montant des recettes et des dépenses de fonctionnement envisagées s'élève à 1 269 215,94 €.

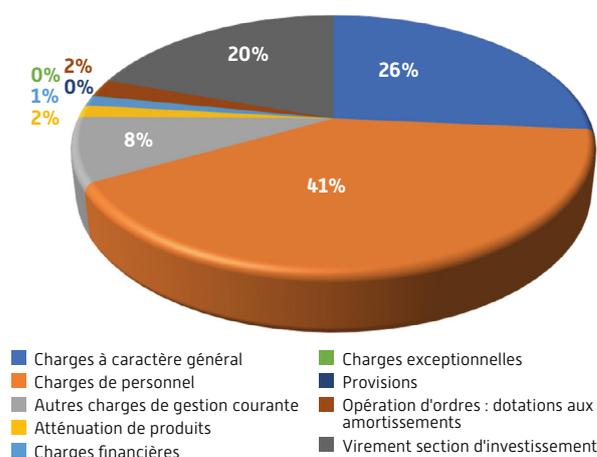
Les charges à caractère général sont en constante augmentation : Inflation du coût de l'énergie, hausse des fournitures et denrées, des coûts de maintenance ...

Les charges de personnel ont également augmenté, en lien avec l'augmentation, bienvenue, du point d'indice, et avec l'évolution des carrières des agents.

Au vu de l'évolution des charges, le conseil a décidé une hausse de 1% sur les taux de fiscalité afin de maintenir la capacité d'investissement.

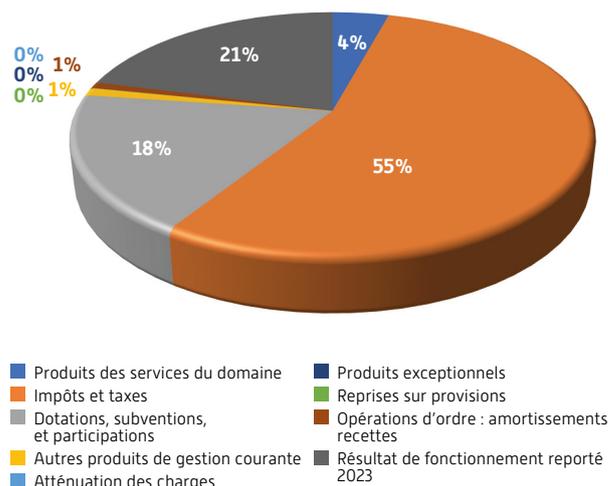
DÉPENSES

CHAP.	LIBELLÉ	MONTANT
011	Charges à caractère général	334 725,64 €
012	Charges de personnel	516 210,00 €
014	Atténuation de produits	19 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	103 750,00 €
66	Charges financières	16 220,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
68	Dotations aux Provisions	310,00 €
042	Opérations d'ordre : dotations aux amortissements	28 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	250 000,00 €
TOTAL		1 269 215,64 €



RECETTES

CHAP.	LIBELLÉ	MONTANT
70	Produits des services du domaine	53 175,00 €
73	Impôts et taxes	694 974,00 €
74	Dotations, subventions, et participations	231 404,00 €
75	Autres produits de gestion courante	13 305,00 €
013	Atténuation des charges	413,00 €
77	Produits exceptionnels	100,00 €
78	Reprises sur provisions	160,00 €
042	Opérations d'ordre : amortissements recettes	10 045,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté 2023	265 639,64 €
TOTAL		1 269 215,64 €



Municipalité

Section d'investissement

DÉPENSES

Les dépenses d'investissement porteront principalement sur le remboursement du capital emprunté, le programme annuel de voirie, la réfection de la toiture de la salle du conseil et le début de l'aménagement du centre bourg.

CHAP. BUDG.	LIBELLÉ	MONTANT
RESTES À RÉALISER 2023		
21	Révision du Plan Local d'Urbanisme	13 320,00 €
	ATEC : assistance à maîtrise d'ouvrage	7 067,00 €
	Eclairage public Beaumont	9 190,00 €
	Modification câblage Artrat	1 827,00 €
BUDGET PRIMITIF 2024		
13	Remboursement aide relance à la construction durable	7 600,00 €
16	Emprunts	81 500,00 €
	Caution logement communal	500,00 €
20	Avenant du Plan Local d'Urbanisme	7 560,00 €
	Annonces et insertions	3 000,00 €
	Création site internet	2 260,00 €
21	Toiture salle du conseil municipal	25 000,00 €
	Voirie	47 500,00 €
	Raccordement électrique four à pain	1 400,00 €
	Plateforme internet chaudière biomasse	711,00 €
	Compteur SEHV	3 000,00 €
	Poste informatique bibliothèque	1 000,00 €
	Vidéoprojecteur école	3 000,00 €
	Mobilier logement communal	2 000,00 €
	Matériel services techniques	2 000,00 €
	Matériel cantine et garderie	1 500,00 €
	Mobilier urbain	2 000,00 €
	Hors programme	35 814,00 €
	23	Aménagement du centre bourg
204	Participation au financement de la caserne Saint-Léonard	4 984,00 €
	Participation financement à la caserne de Pierre-Buffière	13 000,00 €
	Subventions Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	14 000,00 €
040	Amortissements subventions	10 045,00 €
001	Solde d'exécution cumulé	57 716,53 €
TOTAL		423 494,53 €

RECETTES

Les principales recettes d'investissements sont constituées par le FCTVA (remboursement d'une partie de la TVA sur des investissements antérieurs), le virement de la section de fonctionnement, et les subventions à percevoir du Département et de l'Europe. Seules sont inscrites les subventions dont on a reçu l'arrêté de notification.

CHAP. BUDG.	LIBELLÉ	MONTANT
RESTES À RÉALISER 2023		
	Subvention Départementale éclairage public Beaumont	2 720,00 €
	Subvention Leader broyeur de végétaux	5 888,00 €
BUDGET PRIMITIF 2024		
10	Couverture du besoin de financement section investissement	80 512,53 €
	Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)	28 267,00 €
	Taxe Aménagement	574,00 €
13	Subvention Grosses réparations de la voirie communale 2023	11 200,00 €
	Subvention Grosses réparations de la voirie communale 2024	15 833,00 €
16	Caution logement communal	500,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	250 000,00 €
TOTAL		423 494,53 €

Les subventions 2024 aux associations

NOMS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS	MONTANT ATTRIBUÉ
ASSOCIATIONS COMMUNALES	
AAPPMA La Roselle	150,00 €
ACCA Saint-Paul	150,00 €
Amicale Saint-Louis	150,00 €
APMAC	80,00 €
Artisans et Commerçants	150,00 €
Foot Sud	100,00 €
GVA Pierre-Buffière	150,00 €
La Marelle	300,00 €
Le Patch Paulois	150,00 €
Rallye du Bas Beaumont	150,00 €
Saint-Paul Ânes	150,00 €
Saint-Paul Ânes (Fête de L'Âne)	3 000,00 €
Saint-Paul Gym	150,00 €
Saint-Paul Rando	150,00 €
Saint-Paul Running	150,00 €
Secours Populaire	200,00 €
La Pétanque Saint-Pauloise	150,00 €
À Fleur de Pierre	150,00 €



NOMS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS	MONTANT ATTRIBUÉ
ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	
AFMD (Amis de la Fondation en mémoire de la déportation)	100,00 €
FNACA	150,00 €
FNATH	100,00 €
Foyer culturel laïque de Feytiat	300,00 €
Foyer rural de Saint-Léonard	150,00 €
GVA Féminin	150,00 €
Syndicat d'élevage du canton de Pierre-Buffière	1 500,00 €

Travaux

Travaux de Voirie 2024

Cette année, les travaux de voirie se sont déroulés au mois de mai et ont dû composer avec une météo récalcitrante. Ils se sont décomposés en deux phases.

Une première phase a consisté à réaliser le curage des fossés et faire des saignées sur les accotements pour évacuer les eaux pluviales de la chaussée.

Les routes concernées par cette intervention ont été la VC38 entre Les Rouchilloux et La Renaudie et la VC39 entre Le Queyraud et Lavaud de Cossas. Ces travaux ont fait apparaître le mauvais état de certains aqueducs sous chaussée, qui seront repris en régie (services techniques municipaux).

La deuxième phase concernait les travaux de revêtement de chaussée.



Le revêtement complet (entamé en 2023) de la VC37 dans le secteur du Népoulaud a été terminé, suivi de travaux de reprofilage et de point à temps (enduit localisé) sur les VC14 (Le Métayer au Petit Bosvigier), VC52 (Aigueperse), VC32 (La Briderie) et VC33 (Bellevue à La Pomélie). Ces travaux permettent de prolonger la durée de vie d'un revêtement pour un investissement financier très inférieur à celui d'un enduit complet.

Tous ces travaux ont bénéficié d'une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 40 % du montant HT.

SIAEP des Allois



Afin de maintenir la qualité de ses ressources, le SIAEP des Allois (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable, ou plus communément appelé le Syndicat des Allois) s'est engagé dans une procédure de détermination des aires d'alimentation et des périmètres de protection des captages.

Ces travaux sont menés en étroite collaboration avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Départemental de la Haute-Vienne et l'Agence Régionale de Santé. C'est une opération de longue haleine qui doit être menée en collaboration avec les propriétaires

riverains de ces points d'eau.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet VRD'EAU CONSEIL, et l'entreprise CPGF horizon a procédé à l'étude hydrogéologique pour la mise en place des périmètres de protection des captages de Maison Rouge, La Roche, Fondadouze et Fressanges.

Une diagraphie pourrait être réalisée sur le forage de Fressanges pour une éventuelle remise en service de celui-ci, afin d'accroître le nombre de captages disponibles pour le SIAEP.

Le coût de l'opération est estimé à un peu plus de 180 000 €.

Par ailleurs, le SIAEP a fait réaliser par l'entreprise Miane et Vinatier un contrôle des performances hydrauliques (débit et pression) des hydrants incendie (poteaux et bouches d'incendie) sur les 6 communes du territoire.

Enfin, dans le cadre des renouvellements de conduites d'eau potable, le remplacement des conduites du bourg de Saint-Bonnet-Briance est en cours de réalisation.



Végétalisation du cimetière

La végétalisation du cimetière se poursuit à son rythme. L'ensemencement par hydromulching à l'automne 2020 a créé une première couverture végétale, qui a permis ensuite à la nature de faire son œuvre. En parallèle, la plantation par les agents communaux de vivaces dans les espaces inter-tombes a permis de couvrir ces zones peu accessibles, notamment dans la partie la plus ancienne du cimetière. Aujourd'hui le trèfle s'est abondamment développé par endroits, avant que d'autres variétés n'apparaissent probablement ensuite.

L'intervention humaine est encore nécessaire au-delà de la tonte, notamment pour enlever les chardons qui vont néanmoins en diminuant. La difficulté réside aussi dans le fait que certaines tombes, propriétés privées, ne sont parfois plus entretenues, laissant cette espèce se ressemer naturellement.

Rappelons qu'un espace naturel n'est pas un espace négligé, au contraire. Dans un premier temps, dans le cadre de la démarche « Zéro Pesticide » l'usage des produits phytosanitaires a été supprimé dans le cimetière depuis 2011.

Privilégier ensuite le développement de la végétation spontanée ou ensemencée, et la propagation de vivaces rustiques, a été un changement culturel parfois long à mettre en place.

Il s'agit surtout de penser le cimetière autrement, afin que celui-ci conserve sa légitime dignité, tout en associant les bénéfices économiques, écologiques et esthétiques de la démarche.



Réfection d'un bureau à la mairie



A la mairie, le bureau de Corinne Labrune avait besoin d'un "bon rafraîchissement". C'est donc chose faite : L'ancien papier peint a été entièrement enlevé, d'anciennes lignes électriques ont été supprimées. Après de petites reprises en plâtrerie et l'application de papier intissé sur les murs, une remise en peinture totale a été effectuée. Le sol, encore en bon état, a été conservé, et de nouveaux rideaux sont venus parfaire cette rénovation réalisée en régie.

Extinction éclairage public



Comme l'année dernière, et depuis le 15 mai, l'éclairage public est éteint sur l'ensemble de la commune. Outre la protection de l'environnement, la réalisation de cette trame noire permet de réaliser des économies de consommation électrique pendant toute la période estivale où le soleil se couche plus tard et se lève plus tôt. L'éclairage sera rétabli le 1^{er} septembre au moment de la rentrée scolaire, aux horaires précédents.

Fin de la démarche d'adressage

Il restait une dernière étape dans la réalisation de l'adressage : la validation de la Base Adresse Locale, et son intégration dans la Base Adresse Nationale. Pour cela, la commune a signé une convention avec la Poste. M. Daniel Lacorre est venu à la mairie finaliser les travaux avec Mme Déborah DAVID, conseillère municipale qui a mené à bien ce long travail d'adressage, et Mme Chantal ROUX, secrétaire de mairie qui assurera le suivi. La base est opérationnelle depuis le mois d'avril, et permet à chaque habitant de bénéficier des meilleures conditions en termes de services de secours, de santé, de déploiement de réseaux, de distribution de colis...



Projet tutoré avec le lycée des Vaseix



Un groupe de 4 étudiants de la licence professionnelle DMA (Design des Milieux Anthropisés) a été mobilisé au premier trimestre de cette année afin de travailler sur l'aménagement à l'école de la parcelle située au-dessus de la cour des classes élémentaires.

Après avoir discuté avec les élus, désireux de garder l'aspect « nature » de la parcelle, et d'en faire un support pédagogique, les étudiants et leur enseignante référente ont rencontré les enseignants et les élèves de CE et CM. Les enfants très enthousiastes ont fourmillé d'idées, parfois très

précises ; chacun a pu dessiner sa vision du futur aménagement. Un temps de concertation a permis aussi de rencontrer les agents qui en assurent l'entretien.

A partir de toutes ces idées, et en tenant compte des contraintes énoncées, les étudiants ont fait une proposition d'aménagement. Madame la Maire, Mmes DEHAYS et GIRAUD ont assisté à la soutenance de ce projet au lycée des Vaseix, qui a ensuite été présenté aux élèves de l'école.

Les étudiants ont été également sollicités par les élus sur l'aménagement du terrain derrière les logements de l'ODHAC, dans la perspective de la création de jardins partagés.

Recensement de la population

Les habitants des communes de moins de 10 000 habitants sont tous recensés tous les 5 ans.

Le recensement permet d'estimer combien de personnes vivent en France et d'établir la population légale de chaque commune.

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Le calcul de la DGF (dotation globale de fonctionnement) repose en grande partie sur la population totale des communes. Par ailleurs, plus de 350 textes réglementaires font référence aux chiffres de population légale, dans de nombreux domaines : nombre d'élus au conseil municipal, détermination du mode de scrutin, nombre de pharmacies ...

Selon la loi du 7 juin 1951, il est obligatoire de répondre au questionnaire de recensement.

En contrepartie de cette obligation, L'INSEE assure la confidentialité des informations. Il est le seul destinataire de toutes les informations recueillies et ne peut les communiquer à quiconque pendant un délai de 75 ans. Les informations recueillies ne sont pas transmises au fisc ou aux organismes sociaux.

La commune sera concernée par le recensement l'année prochaine : il se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025, la collecte commençant toujours le 3^{ème} jeudi de janvier et durant 4 semaines dans les communes de moins de 10 000 habitants.

Nous vous demandons d'ores et déjà de réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs qui seront recrutés par la commune.



Projet d'aménagement du bourg



Pour rappel, la commune avait signé une convention avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, qui propose des prestations d'ingénierie gratuites pour les petites communes. Dans ce cadre, un travail a été mené par le cabinet O+ urbanistes, mandaté par l'ANCT. Un urbaniste et un paysagiste ont avec les élus défini les enjeux : réduction de la vitesse, sécurité, place du piéton, renaturation...

L'étude a abouti à l'identification d'une douzaine de secteurs, pour chacun desquels un état des lieux a été posé, suivi d'orientations d'aménagement.

Un premier schéma de principe a été présenté le 1er février à la salle des fêtes, lors d'une réunion publique. Les habitants présents ont pu faire part de leurs remarques et suggestions.

La mission de O+ s'est achevée fin février avec la remise aux élus d'une feuille de route, avec un schéma directeur d'aménagement, découpé en plusieurs phases.

Ce projet de réaménagement concerne la totalité du bourg, il se déroulera en plusieurs temps, sur plusieurs exercices budgétaires. Les élus ont décidé de prioriser l'aménagement de la RD 12, axe principal de traversée, pour lequel une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Départemental.

Une rencontre avec les services de l'État a permis de clarifier les modalités de subventionnement possible, au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

La commune s'est une nouvelle fois appuyée sur le Conseil en Architecture, Urbanisme et environnement (CAUE) et l'Agence Technique du Département (ATEC) pour, à partir du schéma directeur établi, définir les tranches de travaux.

Une consultation pour la maîtrise d'œuvre a été lancée en mai, avec une tranche ferme (études sur la globalité et aménagement de la RD12 (avenue de Limoges et parking de la rue des Erables) et six tranches optionnelles, qui reprennent les autres secteurs.

Quatre offres ont été déposées, et après analyse, le conseil municipal a retenu le groupement LEHUGER qui a présenté l'offre la mieux-disante.

En parallèle, un relevé topographique du bourg a été réalisé en juillet par le cabinet de géomètres LEHMANN.

Les paysagistes Christophe Lehuger et Carole Bridier ont commencé sur le terrain leur travail de diagnostic. Vous les avez peut-être déjà croisés avec leurs carnets et appareils-photo...

Visite du secrétaire général de la préfecture

Le 24 juillet, monsieur Monbrun, secrétaire général de la préfecture et sous-préfet de l'arrondissement de Limoges, était en visite à Saint-Paul. Une visite qui a permis aux élus de présenter les réalisations effectuées, celles en cours et les projets à venir. Une déambulation dans le bourg a permis d'expliquer et de voir les travaux réalisés les dix dernières années : école, réfection du clocher, création de la boucherie et du salon d'esthétique, végétalisation du cimetière, aménagements autour du plan d'eau... travaux rendus possible notamment grâce à l'aide de l'État. Cette balade a permis de cerner aussi les principaux enjeux du réaménagement du bourg. De retour à la mairie, les élus ont pu évoquer les données de l'étude réalisée avec le financement de l'Agence Nationale des Territoires, avec notamment les différentes phases envisagées. Monsieur Monbrun a pu apporter des précisions sur les modes de financement possibles.



De nombreux autres sujets ont également été abordés, entre autres celui du photovoltaïque. Madame la Maire a évoqué l'étude de faisabilité faite avec le SEHV pour l'implantation de panneaux sur les bâtiments communaux. Les élus ont réaffirmé qu'ils favorisaient des projets à intérêt collectif, plutôt que pour un intérêt privé ou spéculatif, et qu'ils privilégiaient les installations sur toitures.

L'entretien des cours d'eau par les propriétaires des rives

Conformément à l'article L215-2 du Code de l'Environnement : « *Le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires des deux rives. Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau, sauf titre ou prescription contraire.* »

Conformément à l'article L215-14 du Code de l'Environnement : « *Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.* »

L'objectif de l'entretien régulier est de permettre le libre écoulement des eaux tout en maintenant une qualité écologique du cours d'eau et de ses abords. L'entretien régulier n'est pas soumis à déclaration préalable au titre de la loi sur l'eau. Il consiste en :

1) LA GESTION DES EMBÂCLES

En règle générale, il faut enlever les embâcles qui :

- obstruent totalement le lit du cours d'eau et forment des barrages,
- ralentissent le courant et favorisent l'envasement sur un linéaire important,
- peuvent avoir des conséquences sur les ouvrages (ponts, chaussées de moulins...),
- provoquent d'importantes érosions, créant un danger pour les biens ou les personnes.

2) LA GESTION DES DÉBRIS ET ATTERISSEMENTS

En cas de bouchon ponctuel :

- l'extraction de sédiments meubles (vase, terre, argiles, limons) dépassant le niveau de l'eau est autorisé,
- l'étalement ou le grattage de matériaux « nobles » (sables, graviers, galets) au-dessus du niveau de l'eau est autorisé.

3) L'ÉLAGAGE OU LE RECÉPAGE DE LA VÉGÉTATION DES RIVES

L'entretien de la ripisylve (végétation des berges) consiste en :

- l'élagage et le débroussaillage sélectif des arbres et arbustes pour prévenir la formation d'embâcles et apporter de la lumière au cours d'eau,

- l'abattage sélectif (pas de coupes à blanc) de sujets posant des problèmes (sujets vieillissants, morts, pouvant constituer une entrave à l'écoulement, espèces non adaptées),
- le recépage, qui consiste à couper l'arbre près de terre afin de rajeunir la ripisylve.

Le dessouchage et l'intervention d'engins dans le lit du cours d'eau sont interdits sans déclaration préalable au titre de la loi sur l'eau auprès de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne (DDT 87).

Pour plus d'informations :

PETR du Pays Monts et Barrages : **05 55 69 57 60** ou riveresmb@gmail.com

Taille des haies, attention aux dates !

La haie constitue un trésor de biodiversité aux fonctions multiples. Dans ces écosystèmes vivent de nombreuses espèces animales et végétales, qui participent à la richesse de ces environnements. Les travaux sur les haies sont interdits pour les agriculteurs, et fortement déconseillés pour les particuliers et collectivités, durant la période de nidification des oiseaux.

A partir de la mi-mars, la saison de nidification va commencer. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité, recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet.

Pour les agriculteurs, la taille des haies est interdite du 16 mars au 15 août. (article D614-52 du code rural et de la pêche maritime).



PADD

Étape obligatoire et importante dans l'élaboration du PLU, le débat en conseil municipal sur le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durables). Ce débat a eu lieu au début de l'année. Le PADD fixe les orientations générales sur les thématiques imposées par le Code de l'Urbanisme. Ces orientations générales ont été définies à partir du diagnostic du territoire et des attentes et projets exprimés par les élus, à travers les ateliers de travail et les réunions de consultation des partenaires institutionnels (les Personnes Publiques Associées).

Non hiérarchisées, complémentaires et indissociables, ces orientations se combinent dans l'objectif d'assurer un développement cohérent du territoire avec pour fil conducteur les objectifs de mixité sociale, de préservation et d'amélioration des qualités paysagères et urbaines, la préservation de l'environnement et de l'agriculture et le développement équilibré du territoire.

Elles sont organisées selon **5 grands axes**, déclinés en **9 orientations** aboutissant à un total de **27 actions**.

AXE 1

Assurer la protection des milieux naturels, mettre en valeur les paysages, soutenir la transition écologique

☑ **Orientation 1 : Protéger les milieux naturels sensibles, la trame verte et bleue et les paysages naturels**

- **Action 1** : préserver les réservoirs de biodiversité, les milieux naturels sensibles et les écosystèmes
- **Action 2** : maintenir et restaurer les fonctions des corridors écologiques

☑ **Orientation 2 : Préserver les espaces naturels et agricoles**

- **Action 3** : valoriser les ressources existantes
- **Action 4** : préserver un paysage de qualité

AXE 2

Promouvoir un développement urbain maîtrisé dans le temps et dans l'espace pour permettre l'accueil de populations dans de bonnes conditions

☑ **Orientation 3 : Maintenir une dynamique d'accueil tout en intégrant l'objectif de lutte contre l'étalement urbain**

- **Action 5** : développer l'attractivité résidentielle
- **Action 6** : engager des actions de lutte contre l'étalement urbain
- **Action 7** : permettre le changement de destination des bâtiments agricoles quand ils ne servent plus à l'agriculture
- **Action 8** : lutter contre la vacance des logements et le maintien des résidences secondaires
- **Action 9** : quantifier les extensions urbaines en réponse aux objectifs de production de logements pour les 10 prochaines années
- **Action 10** : définir une politique foncière stratégique sur le plus long terme afin d'anticiper les besoins futurs destinés à l'habitat

☑ **Orientation 4 : Concilier politique de développement de l'habitat et prise en compte des risques**

- **Action 11** : limiter l'exposition des biens et des personnes aux aléas, risques et nuisances pouvant être encourus sur le territoire
- **Action 12** : prendre en compte les réseaux publics et la capacité d'investissement de la collectivité
- **Action 13** : développer une offre adaptée aux besoins communaux

AXE 3

Maintenir et développer l'économie locale (commerces, agriculture) et les équipements publics afin d'accompagner le développement du territoire

☑ **Orientation 5 : Créer une offre commerciale, développer les services publics et favoriser l'adaptation des équipements aux besoins des habitants**

- **Action 14** : proposer une offre en services publics et en équipements de qualité
- **Action 15** : favoriser l'attractivité économique et commerciale

☑ **Orientation 6 : Maintenir les exploitations agricoles et accompagner leurs évolutions**

- **Action 16** : préserver les exploitations agricoles, faciliter les constructions nécessaires à leur bon fonctionnement et à leur bonne diversification
- **Action 17** : développer les potentiels des circuits courts



AXE 4

Maintenir et développer l'économie locale (commerces, agriculture) et les équipements publics afin d'accompagner le développement du territoire

☑ **Orientation 7 : Accompagner la transition du territoire vers une mobilité propre et optimiser la synergie des déplacements**

- **Action 18** : développer les déplacements doux et les mobilités alternatives
- **Action 19** : sécuriser les déplacements

☑ **Orientation 8 : Accompagner la transition énergétique du territoire**

- **Action 20** : favoriser le développement des énergies renouvelables sur le territoire et de pratiques éco-responsables et durables
- **Action 21** : encadrer le développement des énergies renouvelables

AXE 5

Garantir la préservation et la qualité du cadre de vie, de l'architecture, des aménagements et mettre en œuvre valeur le potentiel touristique du territoire

☑ Orientation 9 : construire dans le respect du contexte urbain et architectural

- **Action 22** : agir en faveur d'une bonne intégration des projets dans leur contexte urbain et paysager
- **Action 23** : protéger les éléments du patrimoine naturel, paysager et bâti œuvrant au cadre de vie
- **Action 24** : permettre l'expression de formes architecturales innovantes et intégrer les principes de conception bioclimatique
- **Action 25** : permettre la réutilisation de constructions existantes
- **Action 26** : définir les modalités d'évolution des logements pour s'adapter aux besoins de leurs occupants actuels et futurs par la réalisation d'annexes et d'extensions
- **Action 27** : permettre le développement du tourisme vert et des loisirs nature, atouts du territoire

« Etoilage » des granges

Le PLU se construit avec les habitants, tout au long de la démarche. Si vous êtes propriétaires de granges et autres bâtiments agricoles, pour lesquels un changement de destination peut être envisagé dans les 10 prochaines années (transformation en habitation, gîte touristique...), il est nécessaire de procéder à un « étoilage » de ces bâtiments. Cela n'engage à rien, mais aucun aménagement ne sera possible si cela n'a pas été prévu dans le PLU. Cette démarche peut se faire à tout moment à la mairie.

Mission Locale Rurale

Jeunes
Jobs
Stages
Offres d'emploi
Métiers
Aides aux permis
Apprentissage
Service civique
Contrats jeunes
Loisirs, Culture
Logement...

16-25 ans

Toutes les infos



Mission Locale
Rurale de la Haute-Vienne
NOUVELLE-AQUITAINE

et solutions !



Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne

05 55 70 45 74
Gratuit - Près de chez toi !

La Mission Locale Rurale assure désormais des permanences à la mairie de Saint-Paul.

La Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne accueille, informe, oriente les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, et les accompagne durant leur parcours vers l'autonomie professionnelle et sociale.

Les prochaines permanences à la mairie de Saint-Paul auront lieu de 14h à 16h30 :

- 27/08/2024
- 10/09/2024
- 24/09/2024

Prise de rendez-vous au **05 55 08 27 98**.

RIS : Relais d'Insertion Solidaire

Au terme de deux années d'accompagnement, l'association a transformé son identité : le RIS devient désormais le **Relais d'Insertion Solidaire**, un nom qui incarne pleinement ses missions.

Le projet associatif, planifié sur cinq ans, positionne l'association comme un acteur clé du droit à l'emploi solidaire sur le territoire de Monts et Barrages.

Ce projet, intégrant une Entreprise à But d'Emploi (EBE), bénéficie du soutien des trois communautés de communes (Noblat, Briance Combade et Portes de Vassivière), ainsi que de la région Nouvelle-Aquitaine et du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

En parallèle, le RIS continue de développer son chantier d'insertion : entretien de l'environnement (ouverture et entretien de sentier de randonnée, nettoyage de bourg et cimetière, balisage...) et travaux bâtimentaires (peinture, petite maçonnerie, entretien des sépultures, ...) tant dans le secteur public que privé.

Le chantier d'insertion vise à faciliter le retour vers l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles, en leur proposant un emploi, un accompagnement social et professionnel, un encadrement en situation de travail au travers des 2 activités support et de formations adaptées.

Pour plus d'informations ou pour toute demande, contactez-nous au **05 55 56 38 23**.



Relais
d'Insertion
Solidaire

CPTS Monts et Barrages

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes.

Le but est de proposer une consultation dans les 48 heures pour des patients du secteur qui n'auraient pas de médecin traitant ou dont le médecin traitant n'est pas disponible.

Cette astreinte fonctionne du lundi au vendredi de 8h à 20 heures et le samedi de 8h à 12h.



05 55 11 32 32

Les médecins de la CPTS Monts et Barrages s'organisent pour vous proposer un rendez-vous dans un délai de 48 heures.

Consultations avancées à l'hôpital de Saint-Léonard



PC-2022-F281-V07

SPECIALITES	PRATICIENS	JOURS ET HORAIRES DE CONSULTATIONS		PRISE DE RENDEZ-VOUS
Consultation Mémoire	Dr Emilie MATONNAT-DAUGE	Mardi de 9h30 à 12h30	Vendredi de 13h30 à 17h30	05-55-56-43-58 8h45 – 12h15 13h15 – 16h50
Echographie générale	Dr Thibaut CALTABELLOTTA	Lundi et Mardi de 9h30 à 18h		
Nutrition	Mme Agnès VAUZELLE	2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudis de chaque mois de 13h à 17h		
Radiologie	M. Fabien VILARD	Du lundi au vendredi de 9h à 17h		
Troubles du sommeil	Dr Agathe SIGNAMARCHEIX	Lundi de 14h à 17h		
↓ ACTIVITES LIBERALES ↓				
Echographie ostéo-articulaire	Dr Pierre PAROT	Mercredi, Jeudi, Vendredi de 9h à 18h		Via médecin traitant ou Doctolib
Dermatologie	Dr Claire LONGUEVILLE	2 ^{ème} vendredi de chaque mois de 8h45 à 15h30		05-55-56-43-58 8h45 – 12h15 13h15 – 16h50
Maïeutique (sage-femme)	M. François CHATENET	Mercredi de 9h30 à 17h		
Pneumologie	Dr Alice LACROIX Dr Charlotte MOUGAS	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9h à 17h (prise de RV possible via DOCTOLIB)		
Ophtalmologie	Dr Firas RIDA	Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h50 Samedi de 9h à 13h (prise de RV possible via DOCTOLIB)		05-55-56-44-17 Du lundi au jeudi : 9h-12h / 14h-17h Vendredi : 9h-11h30 / 14h-17h
Rhumatologie	Dr Isabelle NEGRIER	1 lundi / mois (prise de RV possible via CLICKDOC)		05-55-10-15-47 rhumato.limoges@gmail.com
Ostéopathie	Mme Noémie TERRASSIER	Vendredi de 9h à 20h (prise de RV possible via DOCTOLIB)		07-60-36-21-50 ntterrassier.osteo@gmail.com
Psychologie	Mme Fabienne CHAINEAU	Mercredi et Vendredi de 13h à 19h		06-76-22-90-35
Sophrologie	Mme Amandine NATHIE-LOZACH	Lundi, Mardi, Jeudi de 10h à 21h		06-07-43-88-85 lozachamandine@yahoo.fr

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL MONTS ET BARRAGES – CHEMIN DU PANAUD – 87400 SAINT LEONARD-DE-NOBLAT
 TEL. : 05.55.56.43.00 – FAX : 05.55.56.43.22



Du côté de l'école

Une école ouverte

Après la labellisation E3D (Engagement dans une Démarche de Développement Durable), l'école a obtenu cette année le label EduSanté, qui reconnaît le travail fait par les enseignants et la commune en matière notamment d'alimentation, d'activités physiques et sportives...

Tous les élèves de l'école bénéficient au cours de l'année de sorties sportives avec l'USEP, de séances

d'apprentissage de la natation dès la maternelle, de sorties pédagogiques, d'activités culturelles (concerts des Jeunesses Musicales de France, spectacles variés à l'école et à l'extérieur, visites de musées, ateliers patrimoine...). Pour la première fois cette année, les élèves ont produit un journal numérique.



Les activités périscolaires organisées par la commune, et gratuites pour les familles, s'inscrivent dans cette volonté de découverte et d'ouverture. Comme à chaque fin d'année scolaire, un pot convivial a été l'occasion de remercier tous les intervenants qui permettent de proposer des activités périscolaires variées et de qualité à tous les élèves, de la maternelle au CM2.

ÉTUDES SURVEILLÉES



Marie-Pierre COMBEAU



Monique DUBREUIL



Chantal JAUNEAU



Denise REYNE



Isabelle DURU



Annick TILMANT



Christine POUX

JARDINAGE-RANDO



Christiane CHABRELY

YOGA BIEN-ÊTRE



Isabelle DOMENEGHETTY

THÉÂTRE



Patricia GARNIER

NUTRITIONNISTE



Elise GRANET

PEINTURE



Jean-Jacques PLEINARD

DANSE COUNTRY



Marie Pierre AJUSTE

ÉVEIL CORPOREL



Sylvie BOUCHARD

CIRQUE



Alex

LE PATCH PAULOIS



Bénédicte CHASTAGNIER, Anne QUINTARD, Suzy PEAT, Monique LEMARCHAND et Geneviève CHABRELY

Manquent ici Bernadette LEFEBVRE pour les études surveillées, et Jean LAPLANCHE et Jean-Jacques CHATARD pour l'atelier pétanque.



Le Relais petite enfance

Le Relais Petite Enfance de Noblat Papillons et Coccinelles



Temps de permanence :

les mardis
de 15h30 à 19h
à la mairie
de Saint-Paul

Tél. : 05 55 09 62 44
06 79 14 59 35



**Un service gratuit d'informations,
de rencontres et d'échanges pour vous :**

Professionnels en devenir :

- Être informés sur les conditions d'accès aux métiers d'assistant maternel et de garde d'enfant à domicile.

Parents :

- Être informés sur les différents modes d'accueil du jeune enfant de votre territoire.
- Disposer des coordonnées des différents professionnels susceptibles d'accueillir votre enfant.
- Être informés sur les démarches à effectuer en tant que particulier employeur (contrat, convention collective...).

Enfants :

- Fréquenter le relais à l'occasion des temps collectifs de socialisation dans des locaux adaptés.
- Participer à des ateliers d'éveil (sensoriel, moteur...).
- Partager des temps festifs.

Assistants maternels et Gardes d'enfants au domicile des familles :

- Être mis en relation avec les familles.
- Avoir des renseignements sur la contractualisation avec le particulier employeur.
- Être informés sur vos possibilités de formation.
- Rencontrer et échanger avec d'autres professionnels.
- Perfectionner et développer vos connaissances et compétences.
- Participer à des temps collectifs d'éveil et de socialisation avec les enfants que vous accueillez.
- Avoir la possibilité d'être accompagnés dans la relation avec votre employeur.



*Temps collectifs les vendredis matin
à Saint-Paul*



*Et
les mardis
matin à
Saint-Bonnet-
Briance*



Sortie à l'étang de Saint Paul

Inauguration expo du tram



L'exposition "Un train peut en cacher un autre" créée par le Pays d'Art et d'Histoire (PAH) de Monts et Barrages a été inaugurée le 19 janvier à Saint-Paul. Pourquoi Saint-Paul pour la première ? Parce que c'est la première commune où l'ancienne ligne du tramway départemental entrait sur le territoire du futur Pays Monts et Barrages.

En 18 panneaux, cette expo raconte l'histoire des 2 lignes de chemins de

fer qui ont traversé le Pays Monts et Barrages : le train « classique », la ligne Limoges-Ussel mise en service entre 1881 et 1883 et l'ancien tramway départemental, la ligne n°4 Limoges – Peyrat-le-Château qui a fonctionné de 1912 à 1949.

Philippe Radonnet, guide conférencier du PAH, a animé une soirée, enrichie par de nombreux échanges avec le public.

Philippe a également accueilli 3 classes de l'école, de la GS au CM2, pour des ateliers autour de l'exposition.



Reportage France Bleu

Les escapades de France Bleu Limousin se sont arrêtées à Saint-Paul le jeudi 25 janvier. Tout au long de la matinée, le journaliste, Stéphane Pigato, accueillait madame la Maire qui a présenté la commune, ses atouts, les principaux rendez-vous de l'année et Frédéric LEMARCHAND, conseiller municipal, pour un point sur l'histoire et le patrimoine. Puis Jean-François DEHAYS est venu parler de son beau métier d'émailleur. Les métiers de bouche étaient à l'honneur, de la production à la distribution, avec Angélique CHABRELY des Volailles d'Angèle, Sébastien SOUEVRE de l'Atelier du boucher, Valentin LETELLIER, de la pâtisserie l'Utopie et Laurent FRAISSEIX des Deux Cygnes. La matinée s'est terminée au four à pain du Métayer.

L'émission peut être réécoutée : <https://www.francebleu.fr/culture/patrimoine/avec-france-bleu-limousin-decouvrez-la-commune-de-saint-paul-3631069>

VOEUX

Comme tous les ans une assistance nombreuse a répondu à l'invitation des élus du conseil municipal et du CME. Le traditionnel diaporama permettait une rétrospective de l'année écoulée, avant la présentation des projets à venir. Toutes et tous ont pris plaisir ensuite à prolonger la soirée et les échanges autour d'un buffet convivial.



Repas des aînés

Le repas des aînés a réuni plus de cent convives, heureux de se retrouver, et heureux de retrouver leur restaurateur préféré. En effet, après l'incendie qui a entièrement détruit Les 2 Cygnes en septembre 2023, la municipalité a tenu à ce que ce soit Laurent qui prépare ce traditionnel repas. Et ce n'était pas le moins ému quand il est venu faire un petit tour de salle après le dessert !



Soirée théâtre

Saint-Paul Gym avait invité l'association théâtrale d'Eyjeaux pour une représentation de sa nouvelle pièce "Thé à la menthe ou t'es citron ?". "Les Marmottes se réveillent" - c'est le nom de cette troupe - ont fait passer à tous un bon moment de rires et de bonne humeur !



Comice agricole



Historiquement implanté le dernier samedi de mars à Pierre-Buffière ou Saint-Paul, mais tournant depuis quelques années maintenant sur plusieurs autres communes du canton, le comice agricole retrouvait cette année la place des Platanes, l'ancien champ de foire de Saint-Paul. Les fortes pluies des jours d'installation et de la nuit précédente ont suscité de vives frayeurs chez les organisateurs, mais les bénévoles du Syndicat d'Elevage, des Jeunes Agriculteurs du canton et du GVA féminin ont pu compter sur une météo ensoleillée le jour J. La qualité des nombreux animaux présentés reflète le dynamisme et le travail des éleveurs. Les visiteurs, connaisseurs ou curieux d'un jour, ont pu apprécier la présentation des bêtes, le stand de vente de viande et le repas proposé à midi par les Jeunes Agriculteurs, composé uniquement de produits locaux.



La Vie de la Commune

Printemps Culturel



Théâtre avec la Compagnie de l'Hippocampe de Saint-Just-le-Martel, pour la pièce. Tous nos vœux de bonheur, de Maryline Bal.



Exposition "Les trésors de la récup" de Maëlle Huguen.



Cirque, avec l'X farfêlu forain.



Concert : rencontre de deux ensembles harmoniques, l'Harmonie Municipale de Limoges et l'Orchestre d'Harmonie de Marmande.



Séance de dédicaces d'Aurélié Tartaud, pour ses deux nouveaux romans, Magnétisme et Résilience.

Spectacle de l'école

Depuis l'année dernière, les enfants de l'école ne présentent plus de spectacle pour Noël, ils profitent pleinement de la soirée concoctée pour eux par La Marelle. C'est au printemps qu'ils donnent rendez-vous à leurs parents pour un spectacle de chants et de danses, préparé avec leurs enseignants et Corinne Garaud, intervenante en musique.



Loto de La Marelle

Pour la première fois, la Marelle a organisé son loto annuel un dimanche après-midi. Changement d'habitudes, réunions familiales, après-midi ensoleillé après de longues journées de pluie ... il y avait un peu moins de monde que d'habitude, mais les beaux lots mis en jeu ont fait le bonheur des joueurs présents, dans une ambiance joyeuse et conviviale.



La Vie de la Commune

Soirée cabaret

C'est une nouvelle fois la troupe de cabaret **Revue Prestige**, de Sauviat-sur-Vige qui a animé le dîner-spectacle organisé par l'Association des Artisans et commerçants, avec un spectacle en partie renouvelé qui a une nouvelle fois ravi son public.



Musiques actuelles

Le concert des Musiques Actuelles, qui marque la fin de l'année de l'école de musique, a eu lieu le samedi 11 mai. Un grand merci aux responsables de l'École de Musique de Noblat, Xavier Parlant et Sylvie Ferreira, pour l'organisation de ce spectacle, et d'une façon générale, pour la qualité du travail réalisé tout au long de l'année par les enseignants et les élèves.



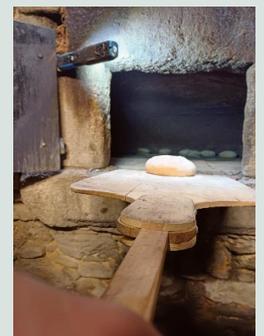
Fête de l'Âne



L'exposition à la salle des fêtes, avec l'atelier pour les enfants – et les plus grands ! – le dimanche, a connu un vif succès.



La pluie du samedi matin a laissé planer un doute sur sa tenue, mais la randonnée a finalement attiré l'après-midi une centaine de randonneurs, qui ont pu se restaurer à l'arrivée au four à pain du Metayer, avec la collation préparée par l'association A Fleur de Pierre.



Tout au long de la journée du dimanche, les visiteurs sont venus admirer les ânes et profiter des nombreux stands artisanaux présents.



La Vie de la Commune

Gala de danse

C'est avec plus de 850 spectateurs sur les deux jours que le gala de danse de l'association STUDIO ART & FORME a fêté, les 1^{er} et 2 juin, ses « 10 ANS DEJA ».

Pour marquer cet évènement, David DEBERNARDI a repris deux de ses grands thèmes : « Désinvolte » et « La Marche » en revisitant les chorégraphies pour les adapter à l'évolution de notre époque.

La version longue du Boléro de Maurice RAVEL a clôturé le spectacle où tous les danseurs et danseuses se sont retrouvés sur la scène.

La soirée s'est terminée par des remerciements de la part des élèves à leur professeur qui a été couvert de nombreux cadeaux.



N3L

Rendez-vous traditionnel du 1^{er} samedi de juin, la Nocturne des 3 Limousines n'a pas failli à sa réputation. En fin d'après-midi, les deux courses enfants ont vu s'élancer une cinquantaine de jeunes sur les circuits spécialement préparés pour eux. La course adulte a regroupé près de 600 coureurs cette année. Merci au FCL de Feytiat pour l'organisation de cet évènement, ainsi qu'aux bénévoles de la commune qui répondent toujours présent. Un merci tout particulier à André Boden, qui, après des années à la tête de l'organisation, va passer la main pour la prochaine édition.



Concours de pétanque

Après un printemps bien pluvieux, les boulistes ont profité d'une météo plus clémente pour le premier concours organisé par la Pétanque Saint-Pauloise le samedi 22 juin. Ils attendent avec impatience le plaisir de se retrouver les vendredis soirs !



80^e anniversaire de la libération du camp d'internement



L'inauguration du Sentier de Mémoire, implanté sur les lieux mêmes du camp, avait marqué en 2014 le 70^e anniversaire de la libération du camp. Cette année, pour le 80^e anniversaire, la municipalité et l'AFMD (Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation) ont monté une nouvelle exposition à partir du journal de bord d'un interné, Roger Darcissac.

L'exposition a été inaugurée le 11 juin, jour anniversaire de la libération, en présence notamment des enfants de l'école, et devant près de 200 personnes. Les élus du Conseil Municipal des Enfants ont lu une lettre de Roger Darcissac, puis tout le monde s'est rendu au sentier de mémoire, où les élèves de l'école ont chanté le Chant de libération du camp, composé dans le camp en 1942.

Le soir, plus de 150 personnes ont assisté à une conférence de Guy Perlier, historien, sur l'histoire des camps en Haute-Vienne, et plus particulièrement celui de Saint-Paul et sa libération.

Cette manifestation a obtenu le label « Mission Libération ».



Fête de l'école



Comme pour toutes les manifestations de ce début d'été, les parents de la Marelle scrutaient le ciel... mais les enfants ont pu participer tout l'après-midi aux Jeux de Saint-Paul - année olympique oblige - dans la joie et la bonne humeur. L'équipe "barbecues/friteuses" lançait une longue et belle soirée qui s'est terminée en musique et danse.

Vide-Greniers



L'association A Fleur de Pierre a organisé son vide-greniers le samedi 20 juillet. De nombreux stands ont attiré les chalands, à l'affût de LA bonne affaire. L'association avait à cette occasion, fait une nouvelle chauffe du four du Métayer, et les boules de pain en vente près de la buvette, ont rapidement trouvé acquéreur.

Un nouveau label pour Saint-Paul Gym



Ça bouge, à Saint-Paul Gym ! Le club est depuis le début de l'année référencé sur le site HANDIGUIDE DES SPORTS et a obtenu le label HANDI VALIDE. Le club a participé à une formation Club inclusif organisée par le Comité Paralympique et Sportif Français en lien avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, et qui permet d'accompagner les projets d'accueil de personnes en situation de handicap dans une, voire plusieurs activités. Le label HANDI VALIDE a été remis à la salle des fêtes par Lucie Chapeyron, du Comité Départemental Olympique et Sportif.

Jeux et papotages

Chaque premier mercredi du mois, vous êtes conviés à la salle des associations pour un moment de convivialité. On joue aux cartes, au Scrabble, on peut faire découvrir un jeu de société, on papote... et on n'oublie pas bien sûr la collation ! Après-midi ouvert à tous, petits et grands !



Commémorations



19 mars



8 mai



Journée de la déportation : 28 avril



18 juin



Ateliers numériques

Vous voulez découvrir les usages du numérique ou les approfondir ? Vous envisagez d'acquérir du matériel (ordinateur, tablette, smartphone) ? Vous voulez être autonome sur votre matériel et vos usages ?

L'Escalier, tiers-lieu à Saint-Léonard-de-Noblat, en partenariat avec la Communauté de communes de Noblat, vous propose de suivre des ateliers numériques **gratuits à la salle municipale de Saint-Paul**.

Nous constituons de nouveaux groupes pour des personnes débutantes aussi bien sur un ordinateur portable que sur un smartphone ou une tablette.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

- Des ateliers de 6 personnes maximum pour permettre à chacun de pratiquer tranquillement : un petit peu de théorie, beaucoup de pratique et d'exercices ludiques.
 - 2 heures d'ateliers par semaine la mairie de Saint Paul animés par un conseiller numérique France services.
- L'Escalier fournit un PC portable ou une tablette pour ceux et celles qui n'en n'ont pas.

Vous êtes intéressé pour participer à ces ateliers, n'hésitez pas à prendre contact avec L'Escalier au **07 66 87 35 67** (Claire Gendronneau) - mednum@lescalier87.org

Agenda 2nd semestre 2024

1 ^{ers} mercredis du mois	Jeux et papotage
Tous les mercredis sauf le 1 ^{er} du mois	Ateliers ADPAD
24 août	Batteuse à l'ancienne organisée par l'ACCA
14 septembre	Concours de pétanque organisé par la Pétanque Saint Pauloise
16 septembre	Reprise des cours Saint Paul Gym
20 septembre	Pot d'accueil nouveaux habitants
22 septembre	Fête du pain « de l'épi à la tourte » organisée par A Fleur de Pierre

6 octobre	Vide ta chambre organisé par La Marelle
6 octobre	"Bouge avec octobre rose"
12 octobre	Le jour de la nuit
12 et 13 octobre	Graines au vent
11 novembre	Commémoration
16 novembre	Atelier décors de Noël
23 novembre	Concours de belote de l'ACCA
30 novembre	Téléthon
20 décembre	Fête de Noël de l'école

Le "village Alsacien" de Saint-Paul

Le 1^{er} septembre 1939, alors que la guerre est déclarée, une affiche diffusée dans 417 communes d'Alsace et de Moselle ordonne au son du tocsin une évacuation « immédiate et sans délai ». L'évacuation totale de la zone frontalière d'Alsace et de Moselle est ordonnée sur une dizaine de kilomètres de profondeur. Plus de 600 000 Alsaciens et Mosellans sont contraints de partir, en emportant le strict minimum, laissant derrière eux maison et biens. Ils sont dirigés vers des départements d'accueil. Ce sont essentiellement des femmes, des enfants et des personnes âgées, puisque les hommes sont mobilisés.

Depuis les années 30 on prépare cette éventualité, et l'année 1938 voit la mise en forme d'un plan d'évacuation appelé « plan de repliement de la population civile de la partie nord du département du Bas-Rhin » et celui de la réception dans la zone de repliement. La zone avant, comprise entre la frontière et la ligne Maginot, doit être évacuée dès la déclaration de guerre. La zone arrière de la ligne Maginot sera évacuée ultérieurement en fonction des besoins de l'Armée.



Ordre d'évacuation (septembre 1939)
Photo archives Ville de Strasbourg / CRDP d'Alsace

Une circulaire du ministre de l'Intérieur désigne les départements de la Haute-Vienne et de la Dordogne, zones rurales, agricoles, vivrières et peu peuplées, pour accueillir celui du Bas-Rhin.

Au printemps 1939, le préfet de la Haute-Vienne demande aux maires du département d'enquêter afin de « dresser discrètement l'inventaire des ressources en logements »

Dans ce mariage forcé, la Haute-Vienne est destinée à recevoir les habitants des quatre arrondissements alsaciens ainsi répartis : l'arrondissement de Saverne est rattaché à l'arrondissement de Bellac, celui de Wissembourg est partagé entre les cantons de Laurière, Eymoutiers et Châteauneuf-la-Forêt, celui de Haguenau se retrouve sur l'ancien arrondissement de Saint-Yrieix et l'arrondissement de Strasbourg-Campagne couvre celui de Rochechouart augmenté des cantons de Nieul, Aix-sur-Vienne et Châlus. En septembre 1939, environ 67 000 Alsaciens arrivent en Haute-Vienne par convois ferroviaires, villages par villages, communes par communes.

De fait certains secteurs de Haute-Vienne, comme le canton de Pierre-Buffière, et donc la commune de Saint-Paul, sont exempts d'évacués de la zone avant, mais doivent être prêts pour accueillir dans un second temps ceux de la zone arrière, c'est à dire la zone alsacienne située derrière la ligne Maginot. Saint-Paul-d'Eyjeaux est ainsi destinée à recevoir 500 Alsaciens de la commune d'Oberhoffen. Limoges est exemptée, car susceptible d'être bombardée.

La langue alsacienne crée un fossé linguistique avec l'occitan, mais présente une ressemblance troublante avec l'Allemand !... et donc une parfaite incompréhension

avec ces évacués qui parlent « comme les boches ». Comme ils répondaient souvent par « ya-ya » (pour « ja », c'est à dire « oui » en allemand et alsacien) le sobriquet de « ya-ya » s'impose quasi instantanément en Limousin.

Dans ce plan de repli envisagé de longue date, les services publics alsaciens accompagnent la population selon un plan spécifique à chacun d'entre eux. Que ce soit en matière judiciaire, postale, fiscale, un personnel alsacien de plusieurs centaines d'agents et fonctionnaires assure la continuité. Ils contribuent à installer une petite Alsace en Haute-Vienne.

Précisons que ces Alsaciens ne sont pas des réfugiés comme le Limousin a pu en recevoir auparavant, notamment les républicains Espagnols depuis 1936 jusqu'à La Retirada. Ce sont des évacués administratifs, qui ne connaissent bien souvent pas leur destination, et dont certains ne souhaitaient d'ailleurs pas quitter leur domicile. L'Alsace se vide ainsi de près d'un tiers de sa population en quelques jours de septembre, quand la campagne limousine voit sa population augmenter d'un tiers. De plus, depuis la déclaration de guerre, de nombreux Français, proches ou parents de l'Est ou de la région parisienne sont également venus se mettre à l'abri dans la campagne Limousine. Tous ces mouvements de population n'ont pas été sans poser certains problèmes.

Si le plan est globalement bien orchestré, les premières communes d'accueil sont rapidement débordées par le nombre d'évacués, supérieur aux prévisions. Ainsi, alors que ce n'était pas prévu initialement, la commune de Saint-Paul accueille des évacués de Soufflenheim, envoyés par les communes de Masléon et Roziers-Saint-Georges afin de les désengorger.

101 alsaciens sont comptabilisés en décembre 1939 à Saint-Paul. Ils logent un peu partout, à l'hôtel, dans des locaux mis à disposition, chez l'habitant ... et dans des conditions très variables. Habitué à un niveau de confort plus élevé, les Alsaciens garderont parfois un souvenir impérisable de la cabane au fond du jardin ! N'oublions pas qu'ils arrivent au cours d'un hiver 39-40 connu comme rigoureux.

Précisons que les chiffres seront toujours très fluctuants. Du fait de la précipitation et en raison d'une géographie de l'installation très déséquilibrée dans le département, les situations matérielles et psychologiques dramatiques se multiplient. Le territoire est donc parcouru spontanément par des réfugiés en quête de conditions plus satisfaisantes.

A Saint-Paul, des artisans sont sollicités pour fournir du matériel. Ainsi M. Pigneur, menuisier, fourni des châlits, c'est à dire des lits superposés, pour la somme de 2087 Francs ; M Bardaud fourni 11 tables et 26 bancs pour 1469 Francs ; M. Garat fourni du parquet, des carreaux et des solives pour 1473 Francs et M. Nebus fournit des lampes, poêles, tôles et raccords pour 1769 Francs.

En outre l'augmentation de population suite au « repliement d'évacués de l'est * » sollicite les infrastructures, puisqu'il est nécessaire de prolonger

Histoire

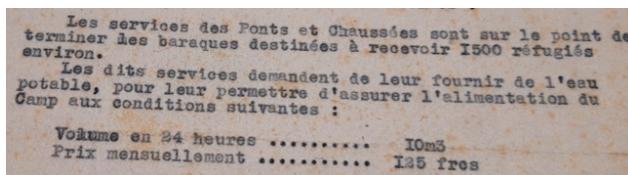
les conduites d'eau et ajouter des bornes fontaines dans le bourg avec prises d'incendie. Ces travaux n'ont rien d'évident dans le contexte de guerre puisque les cantonniers ont été mobilisés. Il faut nommer un, puis deux, cantonniers auxiliaires et M. Henri Marcheix, habitant le bourg, est engagé d'abord comme secrétaire adjoint puis nommé par le conseil municipal « *gestionnaire de tous les services de ravitaillement et services financiers intéressant les réfugiés installés dans la commune* »*.

Très tôt, l'administration envisage des concentrations de population communale alsacienne hors des agglomérations limousines. Pour cela, elle propose de créer ex nihilo des « villages alsaciens » par un ambitieux programme d'édification de baraques de type Adrian. Fin septembre 1939, l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées propose au préfet l'acquisition de baraques afin d'édifier 7 villages. Après l'afflux de la première zone, on a en tête l'arrivée imminente de la zone arrière ! A la mi-octobre, les travaux sont commencés pour Séreilhac, Saint-Paul-d'Eyjeaux, Nexon et Le Dorat. Ils n'ont pas encore débuté à Saint-Junien, Nantiat et Saint-Germain-les-Belles.

Au printemps 1940, les villages alsaciens projetés à l'automne 1939 sont sortis de terre. Mais peu accueillants, inutilisés, ils ne jouent aucun rôle dans l'amélioration de l'hébergement des populations arrivées dans le département à l'automne 1939. Celui de Saint-Paul n'abrite que 194 personnes pour plus de 1000 places prévues...A peu près autant d'Alsaciens se logent dans le bourg et les hameaux, ce qui constitue un total déjà considérable.

Depuis le 9 juin 1940 le conseil municipal de Saint-Paul est informé que les services des Ponts et Chaussées « *sont sur le point de terminer les baraques destinées à recevoir 1500 réfugiés environ. Il est demandé à la commune*

de fournir de l'eau potable pour assurer l'alimentation du camp »*. On mesure le degré de précipitation et d'inachèvement dans la réalisation du « village alsacien » en temps de guerre. C'est un camp plus qu'un village.



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 9 juin 1940

La défaite de la France scelle le sort de ces « villages ». Le rapatriement des Alsaciens est exigé par l'Allemagne. En août 1940, 205 Alsaciens quittent Saint-Paul-d'Eyjeaux vers un destin incertain. Ils partent par trains de 700 personnes depuis Limoges.

Il est à noter qu'une trentaine d'Alsaciens de Saint-Paul-d'Eyjeaux refusent le rapatriement. Les raisons peuvent être multiples : soit ils savent qu'ils vont être refoûlés par les Allemands car non Alsaciens « de souche » ou politiquement suspects, soit ils craignent pour l'avenir. Les adolescents notamment risquent d'être incorporés dans l'armée allemande.

Le « village Alsacien » de Saint-Paul sera lui rapidement récupéré par le gouvernement de Vichy qui se met en place. Appelé officiellement « centre de séjour surveillé de Saint-Paul-d'Eyjeaux », Il deviendra un camp d'internement.

* : Extrait des conseils municipaux de Saint-Paul

Sources: « Une saison d'Alsace », travaux de Daniel Bernussou consultable sur internet.

Communes	Nombre	Répartition	Capacité d'hébergement personnes
Le Dorat	10 (40 m)	6 à 4 logements 2 à 3 logements 2 à 8 logements	640
La Meyze	6 (40 m)	1 à 6 logements 4 à 4 logements 1 sans aménagement intérieur	364
Nexon	13 (40 m)	4 à 6 logements 6 à 4 logements 3 sans aménagement intérieur	832
Saint-Junien	13 2 (20 m) 11 (40 m)	9 à 6 logements 2 sans aménagement intérieur	768
Saint-Paul-d'Eyjeaux	32 3 (40 m) 29 (20 m)	22 à 4 logements 7 à 2 logements 3 sans aménagement intérieur	1120
Séreilhac	12 (40 m)	9 à 4 logements 3 sans aménagement intérieur	768
Saint-Germain-les-Belles	6 (40 m)	Sans aménagement intérieur	Remis à l'autorité militaire

Inventaire du nombre de baraquements construits, dressé le 18 septembre 1940 par l'Ingénieur des Ponts et Chaussées (ADHV 187 W 41)

